Code d'article	**267.98**
Description	**RÉCIPIENTS POUR "SUSHI"**
Catalogue	**HOS 229**
Mise à jour	12/06/2025 15:57:48

Spécifications du produit

Unité de mesure	CENT
Dimensions	22x9x2 CM
Matériel	RPET
Couleur	ARGENTE
Capacité du conteneur	225 ML
Poids net d'une unité (g)	11,00
Code Décision 97/129/CE	RPET 1

Signage Triman et Info-Tri

Codes

Intrastat	39241000
ITF14	18420499003525
EAN13	8420499003528

Colisage

Paquet

Unités / paquet	328
Dimensions paquet (cm)	21,00 x 40,00 x 21,00
Poids brut colis (kg)	3,06
Volume paquet (m³)	0,0176400
Code Décision 97/129/CE	LDPE 4

Signage Triman et Info-Tri

Carton

Unités / carton	984
Paquets /carton	3
Dimensions carton (cm)	40,00 x 59,50 x 28,00
Poids brut carton (kg)	9,18
Volume carton (m³)	0,0666400
Code Décision 97/129/CE	PAP 20

Signage Triman et Info-Tri

Palette

Cartons / couche	4
Cartons / palette	16
Conditionnement (U base x couches)	4 x 4
Poids (kg)	170,88
Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du matériau

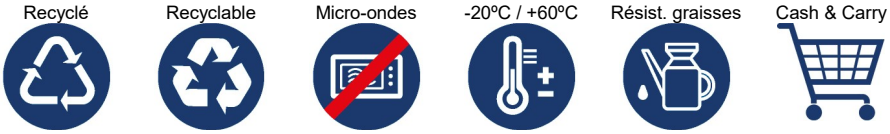

Certificats

Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n ° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.

GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

Nº RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.

Produit comportant au moins 96,60% de matières recyclées.

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

267.99 COUVERCLES POUR RÉF. 267.98